



Accident du travail avec indemnité

Par **VINCENT**, le **16/12/2010** à **07:59**

bonjour j'ai besoin de votre aide voilà le problème , j'ai une assurance accident avec versement d'indemnité journalière , j'ai eu un accident de travail, je me suis fait une hernie inguinale suite à la manutention d'un moteur , après constat du médecin j'ai donc déclaré le sinistre auprès de mon assureur car je suis en arrêt de travail .celui ci me répond qu'il ne peut pas prendre en charge cet accident car d'après le médecin conseille ça rentre dans le cadre de la maladie ce dont pourquoi je ne suis pas assuré , je lis donc mon contrat à la rubrique exclusion et il n'est écrit nulle part que la hernie inguinale est exclue , je vais à la rubrique maladie il n'y a aucune indication que la hernie inguinale est une maladie , je leur envoie donc une lettre avec AR de contestation , en réponse à celle là il me dit que le comité médical reste sur sa position , pour moi il ne veut pas payer mes IJ et sont de mauvaise foi , merci de vos conseils et indications cordialement

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **16:02**

Bonjour, Êtes-vous reconnu par la Sécurité en accident de travail?

Par **VINCENT**, le **20/12/2010** à **06:38**

bonjour oui l'accident de travail est reconnu par la Sécurité cordialement